

**DÉCISION n° 2018-291 du 20 décembre 2018
portant nomination des membres du Comité de direction du Groupement d'Intérêt Scientifique
EPI-PHARE**

Le Directeur général de l'ANSM et le Directeur général de la CNAM ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L.221-1 à L.221-5 ;
- Vu** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE.

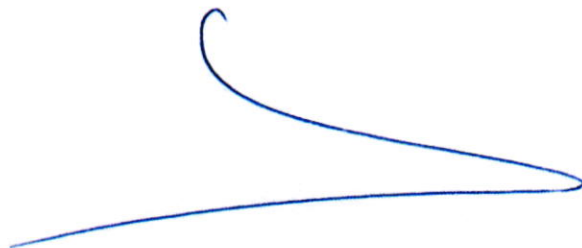
DÉCIDENT

Article 1^{er} : Monsieur ZUREIK Mahmoud est nommé Directeur du GIS EPI-PHARE, jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Madame DRAY-SPIRA Rosemary et Monsieur WEILL Alain sont nommés Adjoint au Directeur, jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, et de la Caisse nationale d'assurance maladie.

Fait le **20 DEC. 2018**



Dominique MARTIN
Directeur Général ANSM



Nicolas REVEL
Directeur Général CNAM